

4.2.- Importance des grands groupes d'occupations de sol

La répartition des grands groupes d'occupations de sol est la suivante:

- **Les céréales, avec 100032.4 cx occupent 45.6% de la superficie totale des occupations, dont 79,9% en 1^{ère} saison.** Le maïs occupe une SAU de 74.3% de la SAU totale des céréales; 92.7% de la SAU totale du maïs sont cultivées en première saison. Vient ensuite le sorgho avec 24.3% des superficies totales dont 42.2% en première saison.
- **Les légumineuses dont les superficies sont évaluées à 67386.4 couvrent 30% de la superficie totale des occupations, dont 64.4 % en 1^{ère} saison.** Le haricot occupe 47.6% des superficies en légumineuses dont 60.8% en première saison. Le pois Congo cultivé sur une superficie de 22878.1 cx correspond à 34% de la SAU totales des légumineuses avec 64% en première saison.
- **Les légumes et les melons sont cultivés sur une superficie de 19432.1 cx, représentant 8.9% de la SAU totale du DC, soit 55.6% sont exploitées en première saison.** Les racines et les tubercules sont les plus importantes, couvrant une superficie de 17490.9 cx, soit 90% des occupations.
- **Les fruits et noix, avec 8108.9 cx, représentent 3.7% de la SAU. La majorité des surfaces plantées, 7994.3 cx, correspondant à 98.6%, sont comptabilisées à la 1^{ère} saison.** Les fruits tropicaux et subtropicaux les plus importants couvrent 8058.3 cx, soit 99.4% de la superficie totale en fruits et noix avec une prédominance des bananes et plantains estimée à 98.3% pour 7918 cx
- **Les cultures oléagineuses (arachide, cocotier...) sont cultivées sur une superficie de 17874.6 cx, estimée à 8.2% de la superficie totale des occupations.** L'arachide, la culture la plus importante de ce groupe, couvre une superficie de 17481.6 cx, représentant 97.8% de la SAU des cultures oléagineuses.
- **Les cultures pour boissons et épices sont faiblement représentées dans le centre. En effet, seulement une superficie de 839.9 cx, soit 0.4% de la SAU totale de la SAU totale des occupations est consacrée à ces cultures.** Le café, le plus important, s'étend sur une superficie de 712.3 cx, représentant 84.8% de la SAU. Le piment couvre seulement une superficie de 119.3cx, soit 14.2% de la superficie totale en cultures pour boissons et épices.

5.- Elevage

5.1.- Cheptel

L'effectif du cheptel recensé dans le centre totalise 533263 têtes. Les caprins locaux et améliorés, dominent avec 46% du total. Viennent ensuite les bovins et les porcins avec 29.4% et 24.2% respectivement. De cet effectif, 92.5% sont en propriété.

5.2.- Sexe et âge du cheptel

Le nombre de femelles recensées dans le DC s'élève à 381325 têtes, soit 71.7% du total. Cette proportion varie entre 62.5% chez les porcins et 75.4% chez les caprins locaux. Les femelles reproductives, c'est-à-dire âgées de plus d'un an en général, comptent 322,622 têtes, constituant 84.6% du cheptel dénombré. Les bovins et les ovins représentent les plus forts pourcentages de reproductrices, avec 87.6% et 86.4%, respectivement, alors que les porcins accusent le plus faible pourcentage, 81.5%.

5.3.- Equidés

Dans le DC, les équidés totalisent 105,278 têtes recensées. Les chevaux sont prédominants avec 61,341 têtes, soit 58.3% du total. Viennent ensuite les ânes et les mulets avec 22367 et 21570 têtes, respectivement, correspondant à 21.2% et 20.5% du total.

5.4.- Aviculture

L'aviculture est pratiquée au niveau de 109,430 exploitations du Centre, représentant 87.9% du total. L'aviculture traditionnelle prédomine avec 1,315, 468 têtes et 12 têtes par unité d'exploitation. L'aviculture moderne reste encore à l'état embryonnaire avec moins de 0.1% du total. L'élevage des poules, le plus important, avec 993,777 têtes, soit 75.5% de l'ensemble de la volaille, a été recensé dans 86.2% des exploitations. Les pintades et les dindes, moins importants, représentent respectivement 7.9% et 7.2% du total de la volaille.

5.5.- Apiculture

L'apiculture, faiblement pratiquée, est notée dans 1,137 exploitations agricoles, soit à peine 1% du total. L'effectif des ruches est de 2,759 unités dont 2,484 sont exploitées de manière traditionnelle au niveau de 1,044 exploitations agricoles, tandis que seulement 275 ruches modernes ont été enregistrées dans 93 exploitations.

6.- Main d'œuvre

6.1.- Main d'œuvre familiale et salariale

Dans le DC, la main d'œuvre familiale et salariale mobilisée sur l'ensemble des exploitations totalise 597, 475 personnes. Parmi celles-ci, se trouvent 61.7% des membres permanents de la famille, 33.8% constituent les aides familiales. L'apport de la femme dans la main d'œuvre familiale et salariale est de 46.8%.

7.- Equipement et matériel agricole

Le degré de mécanisation de l'agriculture est très faible au niveau DC. En effet, seulement 493 exploitants, soit 0.4% du total, déclarent avoir utilisé au moins un équipement ou matériel mécanique dans les activités agricoles de l'exploitation. Par ordre d'utilisation décroissant, l'équipement mobilisé inclut la pompe d'irrigation, la pompe d'aspersion ou la génératrice électrique au niveau de 0.15% et 0.10% des exploitations agricoles, respectivement.

8.- Crédit agricole

Le crédit agricole a été sollicité par 3,529 exploitants, soit 2,8% du nombre total d'exploitants recensés. La SAU concernée par cette demande correspond à 2.2% de la SAU du DC. De ces sollicitants, seulement 34.2% déclarent avoir obtenu le crédit, représentant 1% de l'ensemble des exploitants du département. Les exploitants qui ont le plus cherché à contracter un crédit exploitent entre 0,2 à 3,0 cx.

9.- Conseil et vulgarisation

Le nombre d'exploitants ayant reçu des conseils et vulgarisations varient entre 66, pour conseils en aquaculture et 8,608 pour conseils en techniques culturales. Les besoins de ce type les plus exprimés par les exploitants sont, dans l'ordre décroissant: techniques culturales en plein champ et conseil en élevage, avec 8.4% chacun; conseil en aviculture, 8.3% et techniques culturales en arboriculture, 8.2%.

10.- Principales entraves au développement des exploitations

Parmi les principales entraves au développement des exploitations mentionnées par les agriculteurs, on peut signaler :

- Manque de ressources financières : 77.8% ;
- Manque d'encadrement : 46.2% ;
- Irrigation/eau : 34.6% ;
- Accès aux intrants : 26.6% ;
- Accès au crédit : 24.6% .
- Baisse de fertilité: 16.2% .

N.B: Pour accéder à des informations supplémentaires, veuillez consulter:

www.agriculture.gov.ht

www.agriculture.gov.ht/statistiques_agricoles

www.countrystat.org/hti

Courriel: statagricoles@agriculture.gov.ht



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)



RESUMÉ DES RÉSULTATS
DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE (RGA) AU NIVEAU DU
DEPARTEMENT DU CENTRE (DC)
2008/2009



Avril 2014

UNITÉ D'ÉTUDE ET DE PROGRAMMATION /
SOUS-STRUCTURE STATISTIQUE AGRICOLE
ET INFORMATIQUE
Damien, Route Nationale N° 1
Tél. : (509) 22.28.3046

PREMIÈRE PARTIE: OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.- Objectif du RGA

L'objectif du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est de **renforcer le Système National de Statistiques Agricoles et d'améliorer la disponibilité des données agricoles détaillées sur l'agriculture haïtienne.**

2.- Approche méthodologique

2.1.- Mise en place du Bureau du Recensement

Le MARNDR avait mis en place le Bureau du Recensement de l'Agriculture, géré par la Coordination du Projet desservie par un Coordonnateur National, un Coordonnateur National Adjoint et assistée par un Expert International en statistique. L'équipe centrale incluait entre autres sept Statisticiens, trois Informaticiens et trois Agroéconomistes, qui servaient de vis-à-vis, à titre de superviseurs nationaux, aux superviseurs départementaux. La Coordination gérait la contribution financière du Trésor Public au Projet tandis que la FAO, en plus de l'encadrement technique, assurait la gestion du financement externe apporté par l'Union Européenne.

2.2.- Cadre légal du RGA

Le Projet Recensement Général de l'Agriculture est régi par l'Arrêté Présidentiel paru dans le Moniteur du 23 octobre 2008, Volume 163 No 97, qui prévoyait également :

- le Comité National d'Orientation du RGA;
- le Comité d'Appui Technique et de Pilotage.

2.3.- Elaboration des documents techniques

La méthodologie du RGA est conçue à partir des directives techniques de la FAO relatives au Programme du Recensement Mondial de l'Agriculture 2010 et des spécificités du contexte haïtien.

2.4.- Cartographie du RGA

Toutes les zones d'enquête ont été délimitées. Chaque enquêteur recevait, comme outil, sa carte de zone d'enquête.

2.5.- Questionnaire du RGA

Le questionnaire embrasse 13 thèmes : statut et gé- rance des exploitations; aspect genre; principale desti- nation de la production; statut juridique des parcelles; mode de faire-valoir; irrigation; occupations de sol; élevage; main d'œuvre; équipements et matériels; crédit agricole;

conseil et vulgarisation; entraves au développement des exploitations agricoles.

2.6.- Enquête pilote du RGA

En vue de permettre une meilleure évaluation des outils méthodologiques, un test pilote de l'Enquête Exploitation (EE) du RGA a été réalisé à la 2^{ème} Section Communale de la Commune de Ganthier dans le département de l'OUEST.

2.7.- Dispositif de terrain du RGA

Le dispositif de terrain est à la charge des Directions Départementales Agricoles (DDA), responsables de la gestion de l'opération à travers les 10 Départements du pays. Le personnel mobilisé incluait 17 superviseurs départementaux, 171 contrôleurs et 1,005 enquêteurs, soit un total de 1193 personnes.

2.8.- Formation des agents de terrain

Au lancement de la collecte des données, 38 séances de formation ont été organisées à l'intention des agents de terrain sélectionnés.

2.9.- Déroulement de l'enquête

L'enquête de terrain a été réalisée sur une période de 9 mois, allant de mars à novembre 2009. Elle a fait l'objet de suivi de nombreuses missions de Cadres du Bureau Central ou superviseurs nationaux qui correspondaient étroitement avec les superviseurs départementaux.

2.10.- Traitement des données

Au Bureau Central, les questionnaires ont d'abord fait l'objet d'un contrôle de qualité. A cet effet, a été mis en place un atelier de redressement en vue de réviser les questionnaires et de vérifier la cohérence des données. Certains redressements exigeaient parfois des contacts téléphoniques avec l'enquêteur, l'enquêté ou le superviseur. Il s'ensuivit la saisie des questionnaires et le contrôle informatique de la saisie en vue de déceler des erreurs et finalement la tabulation.

DEUXIÈME PARTIE: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU DÉPARTEMENT DU CENTRE (DC)

1.- EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

En 2009, 124,471 exploitations agricoles ont été recensées dans le paysage agricole du DC, s'étendant sur une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 120,611.6 carreaux (cx). La SAU moyenne par exploitation est de 0,97 cx dont 0.85 cx pour les femmes et 1.01 cx pour les hommes.

1.1.- Sexe des exploitants

Les hommes constituent 76.6% des exploitants et exploitent 79.5% de la SAU tandis que les femmes comptent pour 23.3% des exploitants et travaillent 20.3% de la SAU.

1.2.- Age des exploitants

La répartition des exploitants suivant leur âge se présente ainsi : 15,8% des exploitants se trouvent dans la classe modale comprise entre 35 et 39 ans; 87,1% ont entre 25 à 64 ans; 15,2 % ont plus de 60 ans. Ce pourcentage est assez important chez les femmes avec 15,4% contre 14,9% chez les hommes.

1.3.- Niveau d'instruction et formation agricole des exploitants

Il a été noté que 56,6%, des exploitants du DC ne savent ni lire ni écrire. Ces derniers exploitent 55,9% de la SAU totale. Par contre, 22,6% des exploitants savent lire et écrire. Les niveaux primaire et secondaire ont été atteints par 14,2% et 5,7% des exploitants, respectivement. Les universitaires n'en représentent que 0,2% .

Le métier d'agriculteur a été appris sur le tas par 97,1% des exploitants; 2,3% ont reçu une formation ponctuelle ; 0,4% a une formation technique ; 0,1% a une formation universitaire.

1.4.- Activités agricoles et para-agricoles des exploitations

98.5% des exploitations sont impliquées dans la production végétale; l'élevage de bétail est recensé sur 87,7% des exploitations; 87.9% des exploitants s'adonnent à l'aviculture; la production de charbon de bois a été notée dans 26,7% des exploitations agricoles et 14,9% des exploitants ont œuvré dans la transformation des denrées agricoles.

1.5.- Principale destination de la production agricole

54,4% des exploitants qui totalisent 62,1% de la SAU vendent leur production agricole contre 45,6% des exploitants avec 37,9% de la SAU qui utilisent leur production à des fins de consommation familiale.

2.- Structures foncières

Le nombre de parcelles dénombrées sur les 124,471 exploitations recensées dans le DC s'élève à 168,065 unités. La superficie totale des parcelles est estimée à 122,805.5 carreaux avec 120,611.6 de SAU. La superficie moyenne des parcelles atteint 0.73 cx.

2.1.- Statut juridique des parcelles

Du nombre de parcelles recensées en propriété individuelle; 63.1% sont à titre d'achat correspondant à 68% de SAU; 25% sont en héritage occupant 22.7% de la SAU; 6.6% sont en partage mineur couvrant 4.8% de la SAU; 1.7% appartient à l'Etat, le nombre de parcelles dont le statut juridique n'est pas déclaré représente 2.8%.

2.3.- Mode de faire-valoir

Parmi les parcelles recensées, 87.2% sont en mode de faire-valoir (MFV) direct; 6.2% en MFV indirect dont 3.6% en métayage. Il y a lieu de souligner que 6% des parcelles sont exploitées sans autorisation préalable.

3.- Irrigation

Au niveau du département du Centre, 3.9% des parcelles recensées sont irriguées. La SAU moyenne irriguée par parcelle est de 0,49 cx contre 0,73 pour la parcelle non irriguée. L'eau des barrages a servi à l'arrosage de 10.1% des parcelles.

4.- Occupations de sol

4.1.- Surface Agricole Utile (SAU)

Les occupations de sol couvrent une superficie de 219.313,9 cx alors que la superficie des parcelles n'est que 122,802.5 cx.

Les superficies cultivées en première saison couvrent une superficie de 159.102,8 et représentent 72.5% des occupations. Les monocultures totalisent 14436.1 cx et occupent 6.6 % de la superficie totale ; les associations couvrent 84.6 % et les cultures pérennes 6% des occupations de sol.